Une équipe 100 % engagée !

Syndicat cftc snec

Académie de RENNES

NOS ACTIONS

Entre 2022 et 2026, vos élus Snec-CFTC ont :



- défendu vos dossiers au rectorat : mouvement de l'emploi, promotions, congés de formation, reclassements, disponibilités, ruptures conventionnelles... et ont accompagné vos recours à la suite des rendez-vous de carrière ;
- lutté contre le statut précaire des maîtres délégués et des AESH ;
- défendu la spécificité du réseau d'établissements de notre académie dans le maintien des classes et des emplois ;
- alerté sur : les situations d'enseignants en difficulté, les pratiques managériales dans certains établissements et les conditions de travail.

NOS REVENDICATIONS



Pouvoir d'achat :

- le dégel du point d'indice ;
- la revalorisation des milieux de carrière ;
- l'augmentation des taux de promotion à la hors-classe et à la classe exceptionnelle.

Protection sociale :

- le Snec-CFTC continue à agir pour une protection sociale à la hauteur, une prévoyance qui garantit un complément de salaire en cas d'arrêt maladie et une amélioration des garanties de la couverture santé obligatoire MGEN.

Maîtres délégués :

- l'accès réel à la formation
- la mise en place d'une valorisation des acquis d'expérience pour accéder à la titularisation.
- revoir le mode de calcul des Indemnités Compensatrices de Congés Annuels versées durant l'été

Plus de moyens pour l'école inclusive

NOTRE BILAN

Nos actions ont permis :



- de faire aboutir des demandes d'enseignants : aides sociales, congés de formation, respect de préconisations médicales, recours et saisines, intégration dans l'académie à la suite de recours au Tribunal administratif...
- le dégel du point d'indice et la revalorisation des indemnités (ISAE-ISOE) en septembre 2023 ;
- l'augmentation du nombre de promotions à la hors-classe et à la classe exceptionnelle ;
- l'alignement des grilles de la rémunération des maîtres délégués du privé sur celles du public ;
- le retour du recrutement des enseignants à bac + 3 (réforme de la formation initiale) ;
- la rémunération des élèves stagiaires dès le master 1 ;
- la pérennisation des ruptures conventionnelles.

NOS PRIORITÉS



Des conditions de travail dignes pour tous :

- la baisse démographique pour alléger les classes, pas pour supprimer des postes ;
- la prise en compte du travail invisible pour mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle ;
- l'aménagement des fins de carrière.

Santé et bien-être au travail :

- la mise en place d'une médecine du travail pour prévenir les risques psychosociaux ;
- un meilleur accompagnement des enseignants.

2 votes, 2 protections

1. au ministère pour vos droits,
2. au rectorat pour votre carrière.



ENCORE + FORTS ENSEMBLE !

Snec-CFTC - Tour Essor - 14 rue Scandicci - 93500 Pantin
© Crédit visuel : Canva & illustration générée par IA
Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par Easyflyer